



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Communiqué des Résultats de la Mission d'Évaluation au Togo

**Washington, DC –Le 7 Avril, 2005** – Ceci est un communiqué de presse publié par IFES, l'Institut Démocratique National (NDI) et l'Institut Républicain International (IRI) sur l'évaluation préélectorale du Togo. Une équipe formée des membres de chacune de ces organisations s'est rendue au Togo en mars 2005 pour évaluer les perspectives pour une élection présidentielle libre et juste programmée pour avril. Au cours de sa visite, l'équipe d'évaluation a observé des signes potentiels qui encouragent une plus grande ouverture politique dont:

- la participation des partis et des candidats d'opposition à l'élection présidentielle;
- l'engagement de la communauté internationale dans le processus de transition du Togo, particulièrement la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
- l'entreprise d'activités politiques publiques par des leaders de l'opposition;
- la couverture des événements de l'opposition par les medias contrôlés par le gouvernement; et
- une mobilisation et un intérêt du public pour la prochaine élection présidentielle.

L'équipe conclut que, bien que quelques mesures positives aient été prises et qu'une élection pourrait être conduite le 24 Avril, des obstacles majeures doivent être surmontés pour que cette élection puisse être considérée comme crédible et reflète la volonté de l'électorat. Celles-ci sont:

- de nombreuses insuffisances dans le cadre juridique de cette élection;
- la courte période de la campagne électorale;
- le déséquilibre dans la composition des commissions électorales;
- la question majeure concernant l'exactitude de l'enregistrement sur la liste électorale
- le déploiement de 3.500 forces de sécurité spéciales pour la campagne et pour la période électorale, et surtout les soucis de violences potentielles;
- et le manque de confiance du public vis-à-vis de l'indépendance du système judiciaire.

## RECOMMANDATIONS

### Aux togolais:

1. Le calendrier électoral devrait être examiné de manière approfondie. Une période suffisante doit être accordée pour une révision complète du registre électorale et pour une campagne électorale significative. Si des mesures notables pour renforcer la confiance dans cette élection, deviennent impossibles à appliquer, en particulier une révision publiquement acceptée du registre électorale, les autorités togolaises devraient considérer une révision du calendrier électoral.

2. Tous les partis politiques, les candidats, le gouvernement et la Commission Electorale Indépendante Nationale (CENI) devraient s'atteler immédiatement à augmenter la confiance publique en annonçant que des mesures seront prises pour assurer des élections démocratiques. Un dialogue formel et régulier entre la CENI et les parties politiques devrait être institué pour identifier et réparer les griefs. Tous les partis politiques et la CENI devraient être d'accord sur un code de conduite, et des efforts étendus d'éducation civique et des électeurs devraient être entrepris par la CENI.
3. Le gouvernement devrait réitérer son engagement à renforcer la provision constitutionnelle togolaise exigeant la neutralité politique des membres des forces armées. Ceci devrait inclure une clarification sur le rôle à jouer par les 3.500 forces spéciales de sécurité déployées par le ministère de l'intérieur. En outre, le gouvernement devrait s'assurer que les militaires restent dans les casernes le jour du scrutin, que les fonctions de la police sont entreprises sans interférence avec les activités électorales, et que la présence des observateurs militaires de la CEDEAO est acceptée.
4. Les partis politiques et la société civile togolaise devraient être accrédités pour surveiller le scrutin. La loi togolaise reconnaît le droit des partis/candidats de l'opposition d'observer tous les aspects du processus électoral. Cependant, elle n'accorde ni ne refuse des droits similaires à la société civile. La reconnaissance du droit des groupes domestiques d'observer le processus électoral amènerait les pratiques togolaises à être en conformité avec les normes observées dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest.
5. La technologie et le matériel qui devraient être utilisés le jour de l'élection doivent être améliorés. *Bulletins de vote numérotés, sceaux ou autres instruments servant à sceller les urnes, les sacs de sécurité* pour le transport des urnes, réduiraient les cas de fraude. L'amélioration des infrastructures de communication du CENI permettra le reportage progressif des résultats préliminaires et permettra également de prévenir la diffusion de fausses informations et aidera à réduire la tension.

#### **À la communauté internationale:**

1. Un support devrait être donné aux organisations de la société civile togolaise et aux observateurs de la CEDEAO pour leur permettre d'accéder au scrutin. Des efforts devraient également être faits pour encourager la CENI et le ministère de l'intérieur à accréditer les observateurs internationaux et domestiques.
2. Les représentants des partis politiques dans les bureaux de vote devraient être soutenus pour développer des méthodologies et matériels de surveillance. De tels matériels existent déjà depuis l'élection présidentielle de 2003 et exigent seulement une adaptation mineure.
3. Un appui soutenu devrait être accordé par la communauté diplomatique pour l'adoption des recommandations ci-dessus par le gouvernement du Togo et par la CENI.

L'élection présidentielle, bien que d'une importance essentielle, fait également partie d'un procédé durable de démocratisation au Togo. Pour que la réforme démocratique à long terme prenne racine, le gouvernement togolais, les autorités électorales, les partis politiques et la société civile doivent s'engager dans un dialogue pour augmenter la participation politique des partis politiques

et de la société civile. Des réformes devraient également être entreprises pour renforcer l'indépendance et le mandat de la CENI.

L'émergence d'un système de gouvernance beaucoup plus participative devrait être accompagnée par une campagne civique nationale pour instruire tous les togolais sur le droit de la citoyenneté démocratique. Ceci devrait être complété par des efforts visant à renforcer la capacité des partis politiques, des organisations de la société civile, des administrateurs électoraux et du système judiciaire à participer au processus démocratique.